



Ville de Lamotte-Beuvron

Service Affaires Scolaires

☎ 02 54 88 84 99

Demande d'inscription scolaire

Année scolaire 2015/2016



PIÈCES À TRANSMETTRE *(uniquement des copies)*

Réservé au service

- Le dossier de demande dûment complété, daté et signé
- Copie du Livret de famille
- Copie d'un justificatif de domicile (*quittance de loyer, facture EDF de moins de 3 mois*)
- Copie du carnet de santé (*vaccinations : Diphtérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite*) ou justificatif de vaccinations



EN CAS DE SÉPARATION OU DIVORCE

Réservé au service

- Copie du jugement qui désigne le représentant légal de l'enfant

Article 441-7 du Code Pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui ».